

# Babill'



Décembre 2014

# AAPARS

Un monde de créativité !

ASSOCIATION DES ARTISTES PEINTRES AFFILIÉS DE LA RIVE-SUD ~ C.P. 261, Saint-Bruno-de-Montarville (Québec) J3V 4P9

**PROCHAIN  
EXPOSÉ TECHNIQUE**

**lundi, le 12 janvier 2015**  
(dès 18h45)

**Centre Marcel-Dulude,  
530, boul. Clairevue Ouest,  
St-Bruno J3V 6B3**

## MARTINE CLOUTIER

Artiste-peintre / spatule à l'huile ~ [www.martinecloutier.com](http://www.martinecloutier.com)

Originaire du petit village minier de Black Lake dans la région des Appalaches, le premier souvenir qui revient à la mémoire de notre artiste est une odeur. Elle se souvient très bien des couleurs, mais c'est surtout de cette odeur de peinture qui se dégageait quand sa mère et elle, attablées à la table de la cuisine, la petite Martine dessinait et sa mère peignait.

Elle pratique le dessin et la peinture depuis son plus jeune âge. Elle est grandement motivée par la création et la recherche.

Sa carrière a commencé de façon plus active en 2002 suite à des études plus approfondies pendant cinq ans avec Raymond Lachance, sculpteur et peintre.

Touchant les médiums mixtes, l'encre, le fusain, la sanguine et l'huile; elle a décidé de s'engager à temps plein dans le développement de son art et aussi dans l'enseignement.

Son travail est quotidien et très assidu. Elle adore son métier et explore de plus en plus la matière à travers ses tableaux. Son esprit est motivé par ses émotions et sa créativité.



### EXPOSÉ TECHNIQUE

#### Sujets abordés pendant la soirée / Spatule à l'huile

- Présentation de tableaux déjà réalisés avec description de ce qui attire l'Artiste dans la peinture au niveau de la composition, des sujets, de la texture et de la couleur;
- Description de sa technique de dessin relevant les ombres et les lumières, l'équilibre des masses, les plans de vue;
- Description de sa palette de couleurs, les harmonies choisies et l'effet des couleurs entre elles.
- Description de sa technique à la spatule, son utilisation, son geste qui laisse paraître de la texture;
- Brève description de la réalisation de son tableau.

## EXPOSÉ TECHNIQUE

Lundi, le 1<sup>er</sup> décembre 2014  
**GINETTE BERTHIAUME**

Artiste peintre ~ [www.ginetteberthiaume.com](http://www.ginetteberthiaume.com)

Peintre naturaliste engagée, elle peint la nature et les animaux afin de conscientiser les gens sur l'importance de protéger nos écosystèmes. Les oies animent ses toiles; elle s'exprime à travers elles. Ce petit volatile est son étendard. Ses oies domestiques et ses outardes ont ouvert leur cœur et leurs ailes en Europe, aux États-Unis et au Canada.

Peintre autodidacte, ses médiums sont l'huile, l'acrylique et le fusain. Elle travaille aussi la photographie et la sculpture. Sa peinture est figurative. Perfectionniste, elle étudie son sujet avant de le peindre soit dans la nature ou chez les éleveurs. Ses oies personnifiées représentent la majorité de son œuvre.

### EXPOSÉ TECHNIQUE

Différentes techniques seront démontrées en passant de l'abstraction au réalisme.

L'artiste abordera les thèmes suivants :

- couleurs, lumière, composition, texture et mouvement;
- démonstration de la valeur de l'identité propre à chaque artiste et comment y parvenir.



## EXPOSÉ TECHNIQUE

Lundi, le 2 février 2015  
**STÉPHANIE LAURIN**

Artiste-peintre ~ [www.stephanielaurinart.com](http://www.stephanielaurinart.com)

Stéphanie a développé une pratique multidisciplinaire que ce soit en peinture, dessin, art vidéo et poésie. Basée sur la ligne et le dessin, ses œuvres touchent de sujets tels que la dualité, l'expression et la liberté.

Artiste du dessin, elle explore la spontanéité de la ligne, griffonnée de façon rapide et impulsive. Sa série des oiseaux s'inspire de la liberté, du mouvement et de la poésie qu'évoquent pour elle ces petits êtres fragiles. Ainsi, traits de crayons de couleurs, stylos, fusains et peinture acrylique se rejoignent, pour former des œuvres colorées et vibrantes.

### EXPOSÉ TECHNIQUE

Lors de cette soirée, nous explorerons la relation entre le dessin et la peinture.

Comment travailler la ligne et la couleur ?

Comment créer des œuvres à mi-chemin entre le réalisme et l'expression ?  
Comment définir son style personnel ?

Toutes ces questions seront explorées à travers des exemples d'œuvres et des démonstrations en direct.



### VOTRE CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'AAPARS

Danielle Tremblay, *présidente*,  
[danou.lynn@videotron.ca](mailto:danou.lynn@videotron.ca) 450.446.5208

Louise Godin, *vice-présidente et co-directrice des expositions*  
[godinfo@videotron.ca](mailto:godinfo@videotron.ca) 450.655.5862

Jacques Landry, *vice-président circuit des arts et partenaires*  
[famille\\_landry00@sympatico.ca](mailto:famille_landry00@sympatico.ca) 450.461.3796

Michel Côté, *trésorier, co-responsable des ateliers de modèles vivants*  
[mcote.ca@videotron.ca](mailto:mcote.ca@videotron.ca) 450.676.6581

Lorraine Arsenault, *directrice aux expositions*  
[arseneaux@sympatico.ca](mailto:arseneaux@sympatico.ca) 450.461.0114

François Gagnon, *directeur au développement culturel*  
[amigo3@videotron.ca](mailto:amigo3@videotron.ca) 450.674.4821

Lise Masson, *directrice au recrutement*  
[masson.lise@videotron.ca](mailto:masson.lise@videotron.ca) 450.649.1454

Serge Tanguay, *directeur à la commercialisation et au développement des artistes*  
[sergetanguay@live.ca](mailto:sergetanguay@live.ca) 450.482.1690

Claudette Sicotte, *secrétaire*  
[cerclo@videotron.ca](mailto:cerclo@videotron.ca) 450.646.3001

Réjean Gosselin, *directeur publicité et communications*  
[rejeanilgosselin@videotron.ca](mailto:rejeanilgosselin@videotron.ca) 450.449.2998

Pauline Lysight, *directrice à la formation*  
[polenchka@hotmail.com](mailto:polenchka@hotmail.com) 450.616.3776

Guylaine Ruel, *directrice au journal*  
[g\\_ruel@sympatico.ca](mailto:g_ruel@sympatico.ca) 450.349.1568

Jacques Arpin, *directeur technologie de l'information*  
[jacques.arpin@videotron.ca](mailto:jacques.arpin@videotron.ca) 450.715.4015

directeur aux approvisionnements  
**poste vacant**

## Message important

Si vous désirez faire paraître une annonce dans le numéro de **JANVIER 2014**, vous devrez la faire parvenir au plus tard le **24 DÉCEMBRE** à Guylaine Ruel à l'adresse suivante :  
[g\\_ruel@sympatico.ca](mailto:g_ruel@sympatico.ca)

Francine Leroux, *coordonnatrice des expo-solo*  
[francine-leroux@sympatico.ca](mailto:francine-leroux@sympatico.ca)

Ghislaine Pilotte, *responsable galerie virtuelle*  
[pilotte.ghislaine@videotron.ca](mailto:pilotte.ghislaine@videotron.ca)

### Vos Relationnistes à l'AAPARS

Jacqueline Alain	450.441.2085	Denise Drapeau	450.536.0445
Nicole Béland	450.619.6035	Denis Hardy	450.441.7913
Hugo Bellemare	450.649.4204	Céline Vallières	514.382.5519
Monique Borduas Cantin	450.922.9655	Yolande Morissette	450.467.8144
Michèle Doucette	450.641.1726	Lysette Brière	450.469.4638
André Brisson	450.653.1947	Sylvie Desroches	450.468.1071
Irène Lavertu	450.444.8527	Céline Leblanc	450.482.0551
Diane Couture	450.467.8600	Rachel Garret	450.441.3680
Danielle Théroix	450.447.3980		

## 11<sup>e</sup> édition de l'Exposition concours automnale de l'AAPARS *Les visiteurs en avaient plein les yeux !*

Les 8 et 9 novembre derniers avait lieu la 11<sup>e</sup> édition de l'Exposition concours automnale de l'AAPARS. Le Centre Marcel-Dulude estime à plus de 2 000 visiteurs qui sont venus admirer environ 500 œuvres uniques créées par les 72 artistes peintres présents. Plusieurs d'entre eux en ont profité pour faire l'acquisition d'un coup de cœur et les ventes s'élèvent à 56 œuvres pour une valeur totale de près de 20 000 \$.

Les visiteurs, notre artiste invitée et porte-parole Danielle Ouimet ainsi que les juges ont tous souligné leur appréciation face à la grande qualité de l'exposition et la variété des œuvres exposées. La présence d'un trio de l'Orchestre symphonique de Longueuil le samedi et d'un duo composé d'un guitariste classique et d'une pianiste/chanteuse le dimanche a ajouté une ambiance chaleureuse et conviviale à l'exposition. Lors du vernissage, les visiteurs ont eu l'opportunité de déguster les délicieux vins, gagnants de nombreux prix, du vignoble Kobloth de Saint-Bruno-de-Montarville accompagnés de petites bouchées du traiteur Las Olas.

Lors du vernissage, en présence d'une foule impressionnante et de plusieurs partenaires de l'AAPARS, trois juges expérimentés, Madame Michelle Doyle, Monsieur Denis Courchesne et Monsieur Guy Boudreault, ont accordé un total de 2 000 \$ en bourse à nos 10 artistes gagnants:

### **Dans la catégorie Art Figuratif**

**1<sup>er</sup> Prix :** Nathalie Roberge de *St-Clet*

**2<sup>e</sup> Prix :** Catherine Carbonnel de *Repentigny*

**3<sup>e</sup> Prix :** Virginie Blanchette de *La Présentation*

### **Dans la catégorie Art Non Figuratif**

**1<sup>er</sup> Prix :** Line St-Jean de *Mont-Saint-Hilaire*

### **Toutes Catégories**

**5<sup>e</sup> Prix Toutes Catégories :** Denis Masson de *Mont-Saint-Hilaire*

### **Mentions Toutes Catégories**

Michèle Dubé de *St-Philippe*, François Fortier de *Wickham*  
Ginette Fournier de *Victoriaville*, Louise Loranger de *Shawinigan*  
Denise Simard de *La Prairie*

De plus, le public a été gagnant sur tous les points de vue. Non seulement, il a pu apprécier des œuvres d'une grande qualité, mais grâce à la générosité de l'AAPARS, certains ont gagné les prix suivants



### **Les gagnants du rabais de 100\$ à l'achat d'une œuvre :**

Gabrielle Lemoine (artiste choisie : Line St-Jean)

Catherine Gentile (artiste choisi : Christian Ségura)

Maurice Voghel (artiste choisie : Myriam Gosselin)

**La gagnante de l'abonnement à la revue *Magazin'Art* :** Audrey Pelletier

**La gagnante de l'abonnement à la revue *Magazin'Art* parmi les inscriptions au blogue de l'AAPARS :** Darie Chouinard

**Une dernière gagnante** mais non la moindre, Anne Vachon qui avait acheté une œuvre d'Hélène Messier de 370 \$ a eu le plaisir de recevoir un chèque au montant de 300 \$ lorsque son nom a été pigé lors du tirage à la fin de l'exposition.

Nous remercions tous nos partenaires qui nous ont apporté leur soutien financier nous permettant de continuer à vous offrir une exposition concours de qualité. La liste de tous nos partenaires est disponible à la dernière page du Babill'AAPARS.

Une exposition d'envergure comme celle-ci ne pourrait voir le jour sans le travail acharné et désintéressé de nombreux bénévoles cumulant différentes fonctions tant avant, pendant et qu'après l'exposition. Merci beaucoup à Claudette Sicotte, le bras droit des organisatrices et responsable des bénévoles ainsi qu'à Réjean Gosselin pour son travail professionnel en communication. Également un grand merci à tous les bénévoles pour le travail formidable que vous faites et les longues heures que vous avez passé à l'organisation de cette exposition!

Encore une fois FÉLICITATIONS aux gagnants, aux artistes et aux bénévoles pour une exposition réussie.

**Lorraine Arsenault**  
Directrice des expositions  
AAPARS

**Louise Godin**  
Vice-présidente et Co-directrice des expositions  
AAPARS

## **Expo Galerie AAPARS** *Les 14 et 15 mars 2015*

**Horaire : samedi et dimanche de 10h à 17h**

**Installation : vendredi 13 mars de 16h à 20h**

Le succès de l'année dernière nous incite à répéter l'expérience ! C'est avec beaucoup d'enthousiasme que nous vous offrons cette opportunité d'exposer sur la Rive-Sud. Nous sommes présentement à conclure l'entente pour le local. De plus amples détails vous seront fournis lors du prochain Babill'AAPARS. Ce que nous pouvons vous confirmer pour le moment c'est qu'un local sera à notre entière disposition pour le week-end du 14 et 15 mars 2015. Ce local permettra aux artistes d'exposer soient sur nos panneaux habituels (2 panneaux par artiste) ou d'installer leur chapiteau blanc (10 pieds x 10 pieds), aucune autre couleur ne sera acceptée, à l'intérieur du local. Nous offrirons un vernissage, porto et chocolat, à nos visiteurs le samedi à 15h et en plus d'avoir des musiciens

durant le week-end (un grand succès lors de l'exposition l'année dernière!), nous prévoyons d'autres événements qui vous seront confirmés dans le prochain Babill'AAPARS. Inscrivez-vous dès maintenant et créer vos plus belles œuvres afin d'offrir aux visiteurs une exposition à la hauteur de votre talent.

L'exposition est offerte uniquement aux membres en règle de l'AAPARS au moment de l'inscription et de l'exposition. Le coût est de 75 \$ pour deux panneaux OU 130 \$ pour un emplacement pouvant contenir votre propre chapiteau (10 pieds x 10 pieds). Le chapiteau ainsi que son système d'éclairage doivent être fournis par l'artiste exposant. Les artistes utilisant les deux panneaux auront deux surfaces d'exposition

juxtaposées et disposées à angle de 90° et le système d'éclairage inclus. Chaque surface de panneau troué mesure environ 48 pouces de large par 72 pouces de haut. L'installation se fera le vendredi 13 mars entre 16h et 20h. Tous les artistes devront avoir quitté les lieux pour 20h. Les sites sont attribués par tirage au sort à l'arrivée des exposants.

Les inscriptions se font uniquement par la poste du 1er décembre 2014 au 2 février 2015. Sera considérée comme inscrite toute personne dont nous recevrons obligatoirement la fiche d'inscription ci-jointe accompagnée du paiement libellé au nom de l'AAPARS daté au plus tard le 2 février 2015. Il n'y aura aucun remboursement si vous annulez votre participation après cette date.

La priorité est accordée aux premiers inscrits (le tampon de la poste faisant foi de la date d'inscription). Les artistes dont l'inscription ne sera pas retenue, en raison des places limitées, seront avisés par la poste au plus tard à la mi-février. Les exposants confirmés recevront leurs cartons d'invitation, cartels, protocole, etc. par la poste deux semaines avant l'exposition.

Les endroits pour peindre sur place seront limités aux artistes qui seront installés dans leurs chapiteaux. Ces artistes, s'ils le désirent, pourront peindre durant tout le week-end à l'intérieur de celui-ci. **AUCUN PRODUIT INFLAMMABLE NE DOIT ÊTRE UTILISÉ ET TOUS LES PRODUITS DEVRONT ÊTRE INODORES.**

Nous vous prions de consulter le protocole d'entente ci-joint pour connaître les règlements et conditions de l'exposition. Tout manquement pourrait vous enlever votre droit d'exposer.

Nous avons un urgent besoin de bénévoles pour faire de cette exposition un succès. Que ce soit pour une heure ou une journée, avant ou pendant l'exposition, chaque artiste exposant s'engage à donner au minimum une ou deux heures de son temps en tant que bénévole. L'horaire et la tâche seront établis par la responsable des bénévoles de l'exposition.

**Pour toute information supplémentaire, veuillez contacter :**

Lorraine Arsenault, directrice des expositions, au 450. 461. 0114  
Louise Godin, co-directrice des expositions au 450. 655. 5862



**FICHE D'INSCRIPTION : Expo Galerie AAPARS ~ 14 et 15 mars 2015**

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Nom d'artiste (s'il y a lieu. Il sera indiqué ainsi dans le bottin des artistes) : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_  
n° civique                      rue                                      ville                                      code postal

Numéro de téléphone (rés.) : \_\_\_\_\_ Numéro de téléphone (cell.) : \_\_\_\_\_

Numéro de téléphone d'urgence : \_\_\_\_\_ Lien avec vous : \_\_\_\_\_  
(Pour rejoindre une personne si vous avez un malaise ou autre lors de l'exposition)                      (Ex. : conjoint, ami, etc.)

Courriel : \_\_\_\_\_  
(Pour recevoir la confirmation de votre participation, l'envoi des cartels et cartons d'invitation en format électronique)

Date de renouvellement de votre carte de membre : \_\_\_\_\_  
Si vous désirez envoyer votre renouvellement en même temps que votre inscription, veuillez s'il vous plaît faire **deux (2) chèques différents** afin de faciliter le travail des bénévoles.

Je désire réserver mes deux surfaces d'exposition juxtaposées, vous trouverez ci-joint, mon paiement au montant de **75 \$** libellé au nom de l'AAPARS, daté au plus tard le 2 février 2015 et posté l'adresse ci-dessous :

Je désire réserver un emplacement pour installer mon chapiteau blanc 10' x 10', vous trouverez ci-joint, mon paiement au montant de **130 \$** libellé au nom de l'AAPARS, daté au plus tard le 2 février 2015 et posté l'adresse ci-dessous :

**AAPARS**  
**Expo Galerie AAPARS mars 2015**  
**Casier postal 261**  
**Saint-Bruno-de-Montarville, Qc J3V 4P9**

**Priorité accordée aux premiers inscrits d'après le tampon postal.**

**S.O.S. bénévoles :**

Pour la réussite de notre exposition, nous avons besoin de votre aide pour l'accueil, l'emballage, la distribution des affiches, l'installation, la cantine, la recherche de commanditaires etc. **Que ce soit pour une heure ou une journée, avant ou pendant l'exposition, chaque artiste exposant s'engage à donner de son temps en tant que bénévole.**

Je suis disponible pour vous aider à : \_\_\_\_\_

et/ou mon conjoint est également disponible à vous aider à : \_\_\_\_\_

Je joins à ce formulaire :  mon chèque au montant de **75 \$ (2 panneaux)** ou de **130 \$ (emplacement pour chapiteau blanc 10' x 10')**, selon le cas, libellé au nom de l'AAPARS et daté du **2 février 2015. (Veuillez prendre note qu'il n'y aura aucun remboursement si vous annulez votre participation après cette date.)**

(Facultatif) un chèque séparé au montant de 45\$ pour mon adhésion ou mon renouvellement

# PROTOCOLE D'ENTENTE - CHAPITEAU



## Protocole d'entente de l'exposant - **chapiteau** Expo Galerie AAPARS Les 14 et 15 mars 2015 de 10h à 17h

**Dates et heures :** Samedi le 14 mars de 10h à 17h et dimanche 15 mars 2015 de 10h à 17h. Ces heures sont les heures d'ouverture au public. L'artiste doit se présenter **30 minutes avant** les heures d'ouverture afin que tout soit prêt lors de l'arrivée des visiteurs.

**Installation :** Vendredi le 13 mars 2015 de 16h à 20h maximum.

**Endroit :** à confirmer

**IMPORTANT :** *DÈS SON ARRIVÉE, L'ARTISTE DOIT REMETTRE CE PRÉSENT DOCUMENT SIGNÉ AUX RESPONSABLES DE L'ACCUEIL, VENDREDI LE 13 MARS ENTRE 16 H ET 20 H, À DÉFAUT DE QUOI IL SE VERRA REFUSER LE DROIT DE PARTICIPER À L'EXPOSITION.*

### Objet de l'entente :

1. L'artiste est un membre en règle de l'AAPARS au moment de son inscription et de l'exposition.
2. Seuls les chapiteaux blancs de format 10' x 10' seront acceptés. **Le toit du chapiteau ne doit pas être installé.**
3. L'artiste garantit que **toutes** les œuvres exposées sont originales, conçues et créées en totalité par lui et qu'elles ne sont pas des copies ou reproductions en tout ou en partie d'une œuvre d'un autre artiste. Les giclés ou autre forme de reproduction sont interdits sur les surfaces d'exposition même si l'artiste en possède le droit d'auteur. (voir la définition d'une copie ci-dessous).
4. **Des vérifications aléatoires seront faites parmi tous les exposants afin de s'assurer de l'originalité de leurs œuvres. Dans ce cas, l'artiste devra fournir ses photos, esquisses, dessins ou autres éléments de preuve.**
5. Tous les médiums suivants sont acceptés : huile, acrylique, aquarelle, pastel, techniques mixtes, fusain, gouache, graphite, encre (ou autre sous approbation par l'AAPARS avant l'exposition).
6. **Ne sont pas acceptées**, des œuvres exécutées pendant des cours, ateliers, sessions de coaching **sous la supervision d'un professeur** et/ou qui ont été retouchées par une autre personne que l'artiste. Les œuvres doivent avoir été conçues et créées en totalité par l'artiste. Cependant, les œuvres créées dans les ateliers libres de peinture ou lors de session de groupe de peintres sans supervision **sont acceptées**.
7. Aucune œuvre exécutée directement à partir d'une image numérique, de l'Internet, de matériel imprimé, de transfert d'image, en tout ou en partie ou rehaussée grâce à l'ordinateur, ne sera acceptée. L'œuvre doit avoir été exécutée entièrement manuellement.
8. Tout matériel de collage (image de revues, magazines, journaux, livres ou autre matériel imprimé) ne doit pas représenter plus de 20% de l'œuvre totale. Ce règlement ne s'applique pas pour les matières utilisées pour texturer les fonds (i.e. papier de soie, papier japonais etc.)
9. L'artiste qui peint sur place dans son chapiteau doit utiliser des médiums sans odeur afin de ne pas incommoder les visiteurs et les autres artistes.
10. Le **prix minimum** d'une œuvre encadrée ou de type galerie doit être de **100 \$**, ceci afin de ne pas déprécier les œuvres des autres exposants, ni les médiums utilisés. Les diptyques ou triptyques sont permis.
11. L'artiste a la responsabilité d'installer lui-même ses œuvres entre **16 h et 20 h, vendredi le 13 mars**, à l'endroit qui lui est assigné par tirage au sort au moment de son arrivée.
12. **L'artiste ne doit occuper que l'espace qui lui est assigné par tirage au sort.** Aucune œuvre à l'extérieur du chapiteau ne sera acceptée.
13. L'artiste s'engage à être présent pendant toute l'activité, à assurer la surveillance de ses œuvres ou à déléguer quelqu'un pour le faire à sa place (**samedi de 10 h à 17 h et dimanche de 10 h à 17 h**).
14. L'artiste ne peut reprendre ses œuvres qu'à la fin de l'exposition soit dimanche à 17 h. Si une œuvre est livrée sur place durant l'exposition, il devra la remplacer ou redispiser ses œuvres.
15. Tous les artistes exposant dans les chapiteaux s'engagent à respecter les règlements suivants :
  - **Les artistes doivent fournir leur système d'accrochage et leur propre éclairage ayant un maximum de 200 ampères;**
  - **À l'intérieur comme à l'extérieur de votre chapiteau, rien d'apparent ne doit être laissé sur le sol ou sur votre chaise** (ex. : **œuvre**, sac à main, manteau, boîte à lunch etc.). Un endroit sera mis à votre disposition pour y mettre vos manteaux et vos effets personnels.
  - Disposer ses œuvres de façon esthétique en laissant minimum de 3 pouces entre chacune;
  - Dans la mesure du possible, les cartels devront être disposés toujours au même endroit sous ou sur vos œuvres, selon votre système d'accrochage;

# PROTOCOLE D'ENTENTE - CHAPITEAU (SUITE)

- **Toutes les œuvres doivent obligatoirement être encadrées ou présentées sur toile galerie ou panneau de bois de 1½ pouce minimum d'épaisseur, avec les côtés peints sans broches apparentes;**
  - Inscrire clairement sur les cartels fournis par l'association : nom de l'artiste, titre de l'œuvre, dimensions de l'œuvre sans l'encadrement, médium et prix;
  - L'artiste doit fournir sa gommette pour coller ses cartels et l'affichette à son nom;
  - L'artiste pourra utiliser le matériel d'identification (affichette à votre nom) fourni par l'AAPARS pour identifier son espace;
  - Ne rien accrocher d'autre que ses œuvres dans les chapiteaux;
  - L'artiste pourra apporter, s'il le désire, une petite table, une chaise ainsi qu'un chevalet pour peindre qui seront utilisés à l'intérieur du chapiteau;
  - Enregistrer ses ventes à la table des ventes pour statistiques uniquement, l'AAPARS ne retenant aucun pourcentage sur les ventes;
  - Participer à la rotation au bureau des ventes ou à l'accueil selon l'horaire défini, au besoin;
  - À la fin de l'exposition, remettre les lieux tels qu'ils étaient à son arrivée.
16. L'artiste dégage l'AAPARS et le propriétaire du local de toute responsabilité en ce qui a trait au feu, au vol, aux bris et/ou dommages de ses œuvres et il en assume lui-même les pertes, le cas échéant.
17. **Chaque artiste exposant s'engage à donner au minimum une heure de son temps en tant que bénévole avant ou pendant l'exposition;**
18. **AUTORISATION – PRISE DE PHOTOS POUR PROMOTION**  
Tout exposant participant à une exposition de l'AAPARS accepte que les représentants de la presse ainsi que les organisateurs de l'événement de l'AAPARS prennent des photos de l'exposition dans lesquelles l'exposant et/ou son kiosque et ses œuvres peuvent être représentés. L'exposant donne par la présente son autorisation irrévocable et gratuite aux représentants de l'AAPARS et à ceux de la presse pour publier ces photos dans tout média public, qu'il soit électronique ou imprimé et ce, pour une durée illimitée. Les images pourront être recadrées et/ou assemblées sans aucune condition de l'artiste, pour répondre aux besoins de communication de l'AAPARS.
19. L'artiste a lu ce protocole d'entente **recto verso** et s'engage à le respecter. Par respect pour les autres exposants, toute dérogation aux règlements pourrait malheureusement entraîner l'exclusion de l'artiste à l'exposition.

## Copie, reproduction ou étude?

Dans le but d'accréditer notre association sur le plan culturel, nous nous devons de clarifier la situation face aux copies et reproductions d'œuvre d'art afin de faire respecter les droits d'auteur, tant des artistes peintres que des photographes.

*Ainsi toute œuvre exécutée à partir d'une œuvre d'un autre artiste que soi-même, ou d'une photographie autre que la sienne sans autorisation écrite du photographe ou de sa succession, ne pourra pas être exposée lors des expositions organisées par l'AAPARS même si l'auteur est décédé depuis plus de 50 ans.*

Une copie est une reproduction exacte d'une œuvre d'art en tout ou en partie. Une œuvre d'art est également une reproduction si elle représente exactement une photographie prise par une autre personne que l'artiste sans son autorisation. En d'autres mots, reproduire en peinture une photographie prise dans un calendrier, une revue, un journal ou toute autre publication est une reproduction.

Une étude est l'ensemble des travaux, (esquisses, essais de couleurs, dessins, ...) qui précèdent et préparent l'exécution d'un projet, en l'occurrence, une œuvre.

**Dès son arrivée, l'artiste doit remettre ce document signé aux responsables de l'accueil, vendredi le 13 mars.**

Je \_\_\_\_\_ certifie avoir reçu et lu le contrat d'exposition et m'en déclare satisfait.  
(lettres moulées)

\_\_\_\_\_  
(signature de l'artiste exposant)

\_\_\_\_\_  
(date)

\_\_\_\_\_  
(signature du représentant de l'AAPARS)

\_\_\_\_\_  
(date)

*« La courtoisie, l'entraide et la bonne humeur sont toujours de bon aloi entre tous les partis. »*



## Protocole d'entente de l'exposant - **panneaux** Expo Galerie AAPARS

**Les 14 et 15 mars 2015 de 10h à 17h**

**Dates et heures :** **Samedi le 14 mars de 10h à 17h et dimanche 15 mars 2015 de 10h à 17h.** Ces heures sont les heures d'ouverture au public. L'artiste doit se présenter **30 minutes avant** les heures d'ouverture afin que tout soit prêt lors de l'arrivée des visiteurs.

**Installation :** **Vendredi le 13 mars 2015 de 16h à 20h maximum.**

**Endroit :** à confirmer

**IMPORTANT :** *DÈS SON ARRIVÉE, L'ARTISTE DOIT REMETTRE CE PRÉSENT DOCUMENT SIGNÉ AUX RESPONSABLES DE L'ACCUEIL, VENDREDI LE 13 MARS ENTRE 16 H ET 20 H, À DÉFAUT DE QUOI IL SE VERRA REFUSER LE DROIT DE PARTICIPER À L'EXPOSITION.*

### Objet de l'entente :

1. L'artiste est un membre en règle de l'AAPARS au moment de son inscription et de l'exposition.
2. L'artiste garantit que **toutes** les œuvres exposées sont originales, conçues et créées en totalité par lui et qu'elles ne sont pas des copies ou reproductions en tout ou en partie d'une œuvre d'un autre artiste. Les giclés ou autre forme de reproduction sont interdits sur les surfaces d'exposition même si l'artiste en possède le droit d'auteur. (voir la définition d'une copie ci-dessous).
3. **Des vérifications aléatoires seront faites parmi tous les exposants afin de s'assurer de l'originalité de leurs œuvres. Dans ce cas, l'artiste devra fournir ses photos, esquisses, dessins ou autres éléments de preuve.**
4. Tous les médiums suivants sont acceptés : huile, acrylique, aquarelle, pastel, techniques mixtes, fusain, gouache, graphite, encre (ou autre sous approbation par l'AAPARS avant l'exposition).
5. **Ne sont pas acceptées**, des œuvres exécutées pendant des cours, ateliers, sessions de coaching **sous la supervision d'un professeur** et/ou qui ont été retouchées par une autre personne que l'artiste. Les œuvres doivent avoir été conçues et créées en totalité par l'artiste. Cependant, les œuvres créées dans les ateliers libres de peinture ou lors de session de groupe de peintres sans supervision **sont acceptées**.
6. Aucune œuvre exécutée directement à partir d'une image numérique, de l'Internet, de matériel imprimé, de transfert d'image, en tout ou en partie ou rehaussée grâce à l'ordinateur, ne sera acceptée. L'œuvre doit avoir été exécutée entièrement manuellement.
7. Tout matériel de collage (image de revues, magazines, journaux, livres ou autre matériel imprimé) ne doit pas représenter plus de 20% de l'œuvre totale. Ce règlement ne s'applique pas pour les matières utilisées pour texturer les fonds (i.e. papier de soie, papier japonais etc.)
8. L'artiste a la responsabilité d'installer lui-même ses œuvres entre **16 h et 20 h, vendredi le 13 mars**, à l'endroit qui lui est assigné par tirage au sort au moment de son arrivée.
9. **L'artiste ne doit occuper que l'espace qui lui est assigné par tirage au sort.** Les œuvres ne doivent en aucun cas dépasser les surfaces d'exposition afin de ne pas nuire à ses voisins.
10. L'artiste s'engage à être présent pendant toute l'activité, à assurer la surveillance de ses œuvres ou à déléguer quelqu'un pour le faire à sa place (**samedi de 10 h à 17 h et dimanche de 10 h à 17 h**).
11. L'artiste ne peut reprendre ses œuvres qu'à la fin de l'exposition soit dimanche à 17 h. Si une œuvre est livrée sur place durant l'exposition, il devra la remplacer ou redisposer ses œuvres.
12. Tous les artistes exposant sur les panneaux s'engagent à respecter les règlements suivants :
  - Disposer ses œuvres de façon esthétique en laissant minimum **3 pouces** entre chacune;
  - **Toutes les œuvres doivent obligatoirement être encadrées ou présentées sur toile galerie ou panneau de bois de 1½ pouce minimum d'épaisseur, avec les côtés peints sans broches apparentes.**
  - Fournir les crochets spéciaux pour panneaux troués pour suspendre ses œuvres ainsi que sa gommette pour les cartels et l'affichette à son nom;
  - Inscrire clairement sur les cartels fournis par l'association : nom de l'artiste, titre de l'œuvre, dimensions de l'œuvre sans l'encadrement, médium et prix;
  - Utiliser le matériel d'identification fourni par l'AAPARS pour identifier son espace;
  - Ne rien accrocher d'autre que ses œuvres sur ses panneaux;
  - Manipuler avec délicatesse le matériel d'éclairage fourni par l'AAPARS;
  - Une tablette (une seule par exposant) 30" x 8" fournie par l'AAPARS pourra être utilisée pour y déposer uniquement : portfolio, cartes de visite, signets et cartes de souhait (pas de toile miniature);
  - Diriger son éclairage de façon à ne pas nuire aux exposants qui l'entourent;
  - Enregistrer ses ventes à la table des ventes pour statistiques uniquement, l'AAPARS ne retenant aucun pourcentage sur les ventes;
  - Participer à la rotation au bureau des ventes ou à l'accueil selon l'horaire défini, au besoin;

# PROTOCOLE D'ENTENTE - PANNEAUX (SUITE)

- À la fin de l'exposition, remettre les lieux tels qu'ils étaient à son arrivée.
13. L'artiste dégage l'AAPARS et le propriétaire du local de toute responsabilité en ce qui a trait au feu, au vol, aux bris et/ou dommages de ses œuvres et il en assume lui-même les pertes, le cas échéant.
14. **Chaque artiste exposant s'engage à donner de son temps en tant que bénévole avant ou pendant l'exposition;**
15. **AUTORISATION – PRISE DE PHOTOS POUR PROMOTION**  
Tout exposant participant à une exposition de l'AAPARS accepte que les représentants de la presse ainsi que les organisateurs de l'événement de l'AAPARS prennent des photos de l'exposition dans lesquelles l'exposant et/ou son kiosque et ses œuvres peuvent être représentés. L'exposant donne par la présente son autorisation irrévocable et gratuite aux représentants de l'AAPARS et à ceux de la presse pour publier ces photos dans tout média public, qu'il soit électronique ou imprimé et ce, pour une durée illimitée. Les images pourront être recadrées et/ou assemblées sans aucune condition de l'artiste, pour répondre aux besoins de communication de l'AAPARS.
16. L'artiste a lu ce protocole d'entente **recto verso** et s'engage à le respecter. Par respect pour les autres exposants, toute dérogation aux règlements pourrait malheureusement entraîner l'exclusion de l'artiste à l'exposition.

## Copie, reproduction ou étude?

Dans le but d'accréditer notre association sur le plan culturel, nous nous devons de clarifier la situation face aux copies et reproductions d'œuvre d'art afin de faire respecter les droits d'auteur, tant des artistes peintres que des photographes.

*Ainsi toute œuvre exécutée à partir d'une œuvre d'un autre artiste que soi-même, ou d'une photographie autre que la sienne sans autorisation écrite du photographe ou de sa succession, ne pourra pas être exposée lors des expositions organisées par l'AAPARS même si l'auteur est décédé depuis plus de 50 ans.*

Une copie est une reproduction exacte d'une œuvre d'art en tout ou en partie. Une œuvre d'art est également une reproduction si elle représente exactement une photographie prise par une autre personne que l'artiste sans son autorisation. En d'autres mots, reproduire en peinture une photographie prise dans un calendrier, une revue, un journal ou toute autre publication est une reproduction.

Une étude est l'ensemble des travaux, (esquisses, essais de couleurs, dessins, ...) qui précèdent et préparent l'exécution d'un projet, en l'occurrence, une œuvre.

**Dès son arrivée, l'artiste doit remettre ce document signé aux responsables de l'accueil, vendredi le 13 mars.**

Je \_\_\_\_\_ certifie avoir reçu et lu le contrat d'exposition et m'en déclare satisfait.  
(lettres moulées)

\_\_\_\_\_  
(signature de l'artiste exposant)

\_\_\_\_\_  
(date)

\_\_\_\_\_  
(signature du représentant de l'AAPARS)

\_\_\_\_\_  
(date)

« La courtoisie, l'entraide et la bonne humeur sont toujours de bon aloi entre tous les partis. »

**Nous tenons à remercier chaleureusement Françoise Jeker pour ses 6 années  
comme relationniste à l'AAPARS.**

**Bienvenue à Irène Lavertu dans l'équipe des relationnistes !**

**Le poste de Directeur technologie de l'information a été comblé !  
Nous sommes heureux d'accueillir Jacques Arpin au C.A.**

# EXPOSITIONS - COMMUNIQUÉS - PARTENAIRES

Vous désirez vous impliquer et faire partie d'une équipe dynamique ?

## Un poste au C.A. est disponible : Directeur (trice) aux approvisionnements

### Rôles et tâches :

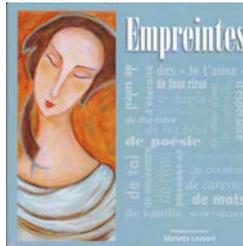
- Être présent aux réunions du CA.  
(1 lundi par mois 10 fois dans l'année, relâche juin, juillet)
- Gestion au centre communautaire (entrepôt), entrée et sortie matériel pour exposition, et être sur place aux salles d'expositions pour recevoir ce matériel,
- Gestion liste d'épicerie: (ce qu'il reste à l'entrepôt.) + achats chez Costco ou ailleurs (meilleur prix) avant les expositions (3 expos par année) pour les collations des artistes,
- Tout ce qui est imprimerie pour expos et achat papeterie, gommette etc.
- Si ce poste vous intéresse et/ou pour de plus amples informations, vous pouvez contacter :

**Danielle Tremblay, présidente de l'AAPARS**

Courriel : danou.lynn@videotron.ca

Tel : 450-446-5208

**Mariette Lessard artiste-peintre,  
vous présente son 1<sup>er</sup> recueil de poésie**



### "Empreintes"

Découvrez ses écrits sur ses oeuvres, ses souvenirs et ce qui la touche et la fait vibrer. Elle vous partage ses empreintes de tendresse, de couleurs et de mots.

Vous pouvez vous procurer son recueil pour 20\$.

[marilessard@videotron.ca](mailto:marilessard@videotron.ca)

Tél.: 450-649-4148

## CÉLINE LALIBERTÉ

expose aux PORTES OUVERTES de la Galerie 500

Les 6 et 7 décembre prochain, de 10h à 16h,

En tout 16 créateurs de Boucherville, exposeront dans le hall d'entrée et dans la salle Pierre-Viger de l'hôtel de ville.

La Galerie 500 est située au cœur du Centre administratif

Clovis-Langlois localisé au

500, rue de la Rivière-aux-Pins à Boucherville.

*Offrez-vous un cadeau de Noël  
inédit et durable!*

**VERNISSAGE**  
le dimanche 14 décembre 13 h à 16 h

à la galerie de  
**RE/MAX ACTIF INC.**  
AGENCE IMMOBILIÈRE  
1592, rue Montarville  
Saint-Bruno-de-Montarville

en collaboration avec

**AAPARS**  
Association des Artistes  
Peintres Affiliés de la Rive-Sud

Opération **Enfant Soleil**

**Louise LANGEVIN**

**Hélène CREO**

L'exposition est en cours jusqu'au 14 janvier 2015.

**Formation pour les artistes**

## **Développer et gérer sa carrière artistique**

*Bien planifier et s'outiller pour  
maximiser ses chances de réussite.*

**Durée : 12 semaines**

**Coût : gratuit**

**Endroit : St-Bruno**

**Début : Fin janvier les mardis  
ou mercredis soirs**

Formation en classe avec support en ligne complet.

Accès à d'innombrables documents de référence dans le domaine artistique.

Réalisation d'un plan d'affaires complet adapté au milieu des arts visuels ou des métiers d'arts.

Des conférenciers sont invités afin de vous informer sur différentes étapes de la formation.

**Pour de plus amples informations  
et pour inscription :**

**Renée Bellavance**

[reneebellavance@videotron.ca](mailto:reneebellavance@videotron.ca)

450-461-2284

*Atelier de  
Cadres Déry*

Depuis  
1987

Cartes-cadeaux  
disponibles

*Le meilleur endroit pour  
tous vos projets d'encadrement*

*Le plus grand choix de  
moulures de la région*

1999-4a Nobel Sainte-Julie • 450 649-4981 • [www.cadresdery.com](http://www.cadresdery.com)

**Une bonne idée-cadeau...**  
Plusieurs scènes de hockey disponibles.

**LAS OLAS**  
traiteur



**BOÎTE À LUNCH - COCKTAIL - BBQ - BUFFET CHAUD 450.677.4314**

# MERCI À NOS GÉNÉREUX PARTENAIRES

## ÉLITE (PLATINE)

### RE/MAX ACTIF INC.

Agence immobilière  
Mme Micheline Beaugrand, Directrice et propriétaire  
1592 de Montarville, Saint-Bruno, J3V 1T7. Tél.: 450-461-1708

### AACHEM

ENCADREMENTS DES CÈDRES  
1191 boul. Saint-Bruno, Saint-Bruno, J3V 6P4  
(450) 653-5000

## MAJEURS (OR)



DeSerres

deserres.ca

Ville de  
**SAINT-BRUNO**  
-de-Montarville



galerie

mp  
tres **ART**

220 Hôtel de ville (rte 116),  
Durham-Sud, 819 858-2177  
www.galeriemptresart.com



COMINAR



COOPÉRATIVE  
FUNÉRAIRE  
DU GRAND MONTRÉAL

635, boul. Curé-Poirier O., Longueuil  
450 677-5203



872, Ruisseau-Barré,  
Marieville J3M 1P2  
450 460-0192

Le **Journal**  
de Saint-Bruno/Saint-Basile



Mont-Saint-Hilaire  
Ville de nature, d'art et de patrimoine

Yves Corriveau, Maire de Mont-Saint-Hilaire



Audio / Vidéo  
T 514-619-8453  
Courriel: technoservone@gmail.com



**Dre Djaouida Sellah**  
Députée de Saint-Bruno -  
Saint-Hubert  
Téléphone : 450 926-5979  
Télocopieur : 450 926-5985  
Djaouida.Sellah@parl.gc.ca

Affaires municipales  
et Occupation  
du territoire  
**Québec**

**PIERRE MOREAU**  
Ministre

Culture  
et Communications  
**Québec**

**HÉLÈNE DAVID**  
Ministre

ASSEMBLÉE NATIONALE  
QUÉBEC

**DIANE LAMARRE**  
Députée de Taillon

MAGAZIN **art**

## COLLABORATEURS (ARGENT)

Café  
**BROSSARD**  
www.cafebrossard.com



ASSEMBLÉE NATIONALE  
QUÉBEC

**NATHALIE ROY**  
Députée de Montarville

**BMO** Banque de Montréal  
1560, rue Montarville, Saint-Bruno J3V 3T7



ORCHESTRE  
SYMPHONIQUE  
DE LONGUEUIL  
MARC DAVID

**ÉV**  
ÉDITIONS  
de Villers



**Pierre Nantel**  
Député  
Longueuil - Pierre-Boucher

192, rue St-Jean, bureau 200  
Longueuil (Québec)  
Tél.: 450 928-4288  
pierre.nantel@parl.gc.ca

ASSEMBLÉE NATIONALE  
QUÉBEC

**SIMON JOLIN-BARRETTE**  
Député de Borduas

Atelier de  
**Cadres Déry**

1999, rue Nobel, local 4A,  
Sainte-Julie J3E 1Z7 450 649-4981

**lerie**  
galerie 2456

2456, rue Beaubien Est  
Montréal - 514 527-3986



**Matthew Dubé**  
Député de Chambly-Borduas  
Téléphone : 450-441-7802  
Télocopieur : 450-441-3674  
matthew.dube@parl.gc.ca

ASSEMBLÉE NATIONALE  
QUÉBEC

**JEAN-FRANÇOIS ROBERGE**  
Député de Chambly

## SOUTIEN (BRONZE)

ASSEMBLÉE NATIONALE  
QUÉBEC

**DAVE TURCOTTE**  
Député de St-Jean

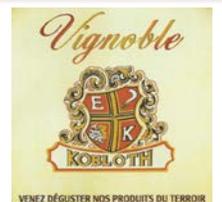
ASSEMBLÉE NATIONALE  
QUÉBEC

**STÉPHANE BERGERON**  
Député de Verchères

**LAS OLAS**  
traiteur

**webfocus design**

450.702.0607  
webfocusdesign.com



VENEZ DÉGUSTER NOS PRODUITS DU TERROIR